



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 39147

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les positions de la FNARS quant à l'aide sociale à l'hébergement. La FNARS souhaiterait que, dans le cadre d'une « aide sociale en matière d'hébergement et de réinsertion » (ASHR), les services rendus soient articulés avec tous les dispositifs concourant à l'insertion, et qu'ils prennent place dans un ensemble territorial organisé et régulé, dans une cohérence d'ensemble : schéma départemental, régional, pilotage, évaluation, conventions pluriannuelles, etc. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Les services rendus dans le cadre des CHRS doivent de plus en plus s'articuler avec tous les dispositifs concourant à l'insertion. Des outils ont été mis en place à cet effet selon les préconisations de la mission d'appui instituée à l'issue du rapport IGAS-IGF sur la situation des CAT et des CHRS (pilotage, évaluation, conventions pluriannuelles...). En outre, l'harmonisation des différents plans et schémas liés à l'hébergement et à l'urgence est recherchée afin d'assurer une cohérence d'ensemble, tant au niveau départemental qu'au niveau régional.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39147

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2834

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4314